



Conseil Départemental de Vendée

Transfert d'un cabinet dentaire

Documents à fournir :

- Courrier informant le Conseil de l'Ordre de la date du transfert
- Plan des locaux
- Bail ou attestation de propriété
- Attestation datée et signée – avec la mention suivante :
« J'atteste sur l'honneur que le local professionnel ne se situe pas dans un ensemble immobilier à caractère exclusivement commercial »
- Liste du matériel

Démarches administratives :

Prévenir les organismes :

- La CPAM
- L'URSSAF
- La CARCDSF

Lorsque votre dossier sera enregistré officiellement en séance, le CDO vous remettra, sur demande, un modèle d'annonce à faire paraître dans les journaux locaux de votre choix (une seule fois).